



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LUXEUIL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT Haute-Saône

ARRONDISSEMENT Lure

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Du 17 octobre 2022

Création d'un poste d'adjoint administratif

DÉLIBÉRATION**N° 2022 – 095**

En exercice : 38
Titulaires présents : 29
Suppléants présents : 1
Pouvoirs : 6
Excusés : 2
Nombre de votants : 36

Le dix-sept octobre de l'année deux mille vingt-deux à 19H00 à St-Sauveur, Salle des Fêtes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Luxeuil, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Jacques DESHAYES.

Le Conseil Communautaire nomme Didier LARROQUE secrétaire de séance.

Nom	Présents*	Excusés, suppléés par, procuration à	Nom	Présents*	Excusés, suppléés par, procuration à	Nom	Présents*	Excusés, suppléés par, procuration à
Martine ANDING			Sophie EL OMRI			Maryline MANTION		
Martine BAVARD			Claudette FAIVRE-BAZIN			Gabriel MIGNOT		
Jérôme BERNARD	EXCUSE		Isabelle FORMET			Jean-Claude NEVEUX	POUV	Michel CALLOCH
Joël BRICE			Marie-Christine FRICHET			Nicolas NURDIN		
Frédéric BURGHARD			Sylvie GAVOILLE			Éric PETITJEAN		
Michel CALLOCH			Philippe GÉRARD	EXCUSE		Sébastien RICHARDOT		
Christian CHAMAGNE			Bernard GIRE	POUV	Alain SCHELLE	Catherine SALFRANC		
Roland CHAMAGNE			Gérard GROSJEAN	SUPP	Gaël SUTY	Alain SCHELLE		
Joël DAVAL			Stéphane KROEMER			Nathalie SIRVEAUX		
Jacques DESHAYES			Loïc LABORIE			Daniel TONNA		
Véronique DEVOILLE			Didier LARROQUE			Rodolphe WACOGNE	POUV	Loïc LABORIE
André DIRAND	POUV	Isabelle FORMET	Béatrice LEPAGNEY	POUV	Martine BAVARD	Laurent ZIEGLER		
Nathalie DIRAND			Pascale MANGIN	POUV	Nathalie SIRVEAUX			

*P = Présent(e) / EXCUSE = Excusé(e) / A = Absent(e) / POUV = Pouvoir donné à / SUPP = Suppléé(e) par / RETARD = Retard

Exposé

En mars 2021, le poste d'assistante de direction est assuré par un agent non titulaire pour remplacer l'agent titulaire en disponibilité, puis en disponibilité d'office pour raisons de santé depuis le 1^{er} septembre 2021. L'agent titulaire a demandé à reprendre ses fonctions à compter du 1^{er} octobre à mi-temps thérapeutique pour une durée de trois mois.

Les missions du poste, en relation avec les compétences de l'agent non titulaire, ont évolué vers :

- La reprise des missions de gestion des assemblées communautaires, antérieurement assurées par le pôle Ressources ;
- L'enclenchement, depuis le 1^{er} septembre 2021, d'une politique de communication de la communauté de communes : création et mise à jour d'un nouveau site internet, utilisation des réseaux sociaux, relations presse...

Parallèlement, le pôle Attractivité et services à la population a été placé sous la direction du Directeur général des services. Les actions de développement économique et territorial sont pilotées en direct par lui, dans l'attente du recrutement d'un chargé de mission. Il est secondé dans sa mission par l'agent en charge des affaires juridiques, mais la situation n'est pas satisfaisante.

	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LIXEUIL		
	SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17 OCTOBRE 2022		
Objet	Création d'un poste d'adjoint administratif	Délibération n°2022	095
		Page 2 sur 2	

Considérant que :

- les missions aujourd'hui les tâches dévolues à l'assistante de direction en matière de gestion et d'organisation administrative se sont accrues ;
- la collectivité souhaite développer sa politique de communication pour ancrer davantage la collectivité dans la modernité (absence de visibilité par rapport aux outils de communication actuels) ;
- l'activité en matière d'accompagnement des entreprises et de contractualisation territoriale avec notamment l'Etat, la Région et le Département nécessite un suivi régulier et réactif ;

Il est souhaitable de créer un emploi permanent au grade d'adjoint administratif à temps complet relevant de la catégorie hiérarchique C, afin d'assurer les fonctions suivantes :

- Gestion et organisation des assemblées et suivi des décisions,
- Mise en œuvre des actions de communication de la collectivité,
- Secrétariat du Président et de la direction.

- Vu le code général de la fonction publique ;
- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu le budget de la collectivité ;
- Vu le tableau actuel des effectifs de la collectivité ;

Décision

Après en avoir délibéré et à l'**unanimité** (abstention d'Éric Petitjean), le Conseil Communautaire

- DÉCIDE de la création d'un emploi permanent au grade d'adjoint administratif à temps complet afin d'assurer les fonctions d'assistante de direction et de communication
- Celui-ci relève de la catégorie hiérarchique C, étant précisé que les conditions de qualification sont définies réglementairement et correspondent au grade statutaire retenu ;
- PRÉCISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget ;
- AUTORISE le Président ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

Ainsi délibéré et signé

Pour extrait conforme

Le Président

Jacques DESHAYES



Envoyé en préfecture le 18/10/2022

Reçu en préfecture le 18/10/2022

Affiché le



ID : 070-247000755-20221017-D2022_95-DE